

## Parole de terre - AMAP Vaugines

# Contrat d'engagement FROMAGES DE CHÈVRE saison 2014

## 30 septembre au 25 novembre

Contrat n° : .....

### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

#### • GAEC LA CHÈVRÈUFS'REUSE

Tina et Ludovic Berteau - Quartier Les Vaucèdes

Chemin Saint-Martin 84160 Cucuron

Tél. : 06 50 99 47 49 (Tina) 06 21 11 31 53 (Ludovic)

Email : tina.brunetto@orange.fr

désignés ci-dessus les producteurs d'une part,

• **Nom** : .....

Prénom : .....

Demeurant à : .....

Tél. : .....

Email : .....

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part,

### Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de fromages de chèvre par le fromager.

- Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

- L'adhérent s'engage à respecter la charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

- Les contractants sont solidaires des aléas de production.

- Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher ses fromages ou si quelqu'un d'autre les prend à sa place.

Tél. AMAP Parole de terre : 06 49 98 19 96

Tél. CHEVRIERS : 06 50 99 47 49

### Termes

Le présent contrat est élaboré pour une période renouvelable de 2 mois **commençant le 30 septembre 2014 et finissant le 25 novembre 2014.**

Il comprendra 9 distributions.

La distribution pour le présent contrat aura lieu le **mardi, à la ferme, aux heures de distribution.**

Le nombre de fromages par semaine sera un minimum de 1 fromage. Pour la saison 2014, le prix du fromage est fixé à 2,00 €. Une remise est faite à partir du 3<sup>e</sup> fromage, soit 5,80 € les 3 (au lieu de 6 €), puis le fromage supplémentaire à 1,90 €.

### Règlement

Le paiement des fromages du contrat se fera en une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité des 9 distributions. Le chèque sera débité au mois d'octobre 2014.

### Modalités d'engagement

1 chèque de ..... euros.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Gaec La Chèvreufeuse** et datés du jour de l'engagement.

Signatures :

**Le fromager :**

**L'adhérent :**

## ENGAGEMENT

Contrat n° .....

**Contrat FROMAGE / AMAP Parole de terre / Saison 2014 / Période du 30 septembre au 25 novembre** pour confirmation de son engagement d'achat hebdomadaire de fromages de chèvre.

1 fromage : 2 €    2 fromages : 4 €    3 fromages : 5,80 €    ..... fromage(s) supplémentaire(s) x 1,90 €

Total par semaine : ..... x 9 semaines = Montant total ..... € réglés par  chèque ou  espèce

Je suis déjà adhérent à l'AMAP :  oui    non

Si non prévoir adhésion de 15 € (10 € Alliance Provence et 5 € Parole de terre) faire chèque à l'ordre « Parole de terre » et remplir bulletin d'adhésion.

Fait à ....., le .....

Le fromager :

l'Adhérent :